

**Rapport de la Commission de vérification des comptes  
de l'exercice 2022 de Fragile Vaud**

**Mesdames, Messieurs, chers membres,**

En date du 6 avril 2023, la dite commission, composée de Messieurs Alexandre Parisod et Etienne Poget et Christian Favre, selon l'art. 21 des statuts, a procédé au contrôle des comptes et vérifié la gestion financière de l'association.

Toutes les pièces comptables ont été mises à disposition par M. André Rosé et nous avons pu donc les consulter.

M. A. Rosé a pu répondre de manière précise à toutes nos questions relatives aux diverses écritures, ce qui a permis d'exécuter notre tâche avec précision.

Bien entendu, nous avons contrôlé les divers comptes ainsi que les pièces justificatives ce qui nous permet de déclarer que la comptabilité est tenue avec exactitude.

L'exercice se solde par un excédent de charges de CHF 34615.47.-- alors que le total du bilan est de CHF 417'638.83.--.

En conclusions, nous demandons à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge au président-caissier et à la commission de vérification.

Alexandre Parisod



Etienne Poget



Christian Favre



Fait à Lausanne, le 6 avril 2023